



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
COMMUNE DE VINEUIL

LISTE DES DELIBERATIONS

Examinées en séance du Conseil municipal du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 20 du mois de mars, à 18h30, les membres du Conseil municipal de Vineuil, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. MARTINET Roland pour l'élection du Maire et de M. François FROMET, Maire, pour le reste de la séance.

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de conseillers présents lors du quorum : 28

Date de convocation : 16 mars 2026

Elu	Présent	Excusé	Absent	Procuration à
M. FROMET	X			
Mme ROUSSELET	X			
M. THYEBAUT	X			
Mme HECTOR-PICARD	X			
M. GIBERT	X			
Mme REMAY	X			
M. BOITEL	X			
Mme LATREMOLIERE	X			
M. MARTINET	X			
M. MACHELIDON	X			
Mme MORILLON	X			
Mme POIDRAS	X			
Mme BLIN	X			
M. FORNASARI		X		Mme REMAY
M. LE MESTRE	X			
Mme GRAPPY	X			
M. JEUNE	X			
M. MARTINEAU	X			
M. CROSNIER	X			
M. LOMET	X			
Mme VION-LENORMAND	X			
Mme BASTARD-BELLANGER	X			
Mme REDAIS	X			
Mme MAUDUIT	X			
Mme AZOUG	X			
M. MICOU	X			
M. LOLLA NGUIMBI	X			
Mme SAMB	X			
M. MATHIEU-LHERMITE	X			

Secrétaire de séance désigné en vertu de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Mme Audrey ROUSSELET.

<<<>>>

2026/09 Election du Maire R. MARTINET
Décision : *Le Conseil PROCLAME Monsieur FROMET François, Maire de la commune de Vineuil et le déclare installé dans ses fonctions*

2026/10 Détermination du nombre des adjoints F. FROMET
Décision : *adopté à l'unanimité des votants*

2026/11 Election des adjoints F. FROMET
Décision : *La liste conduite par Mme ROUSSELET Audrey ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée élue*

Charte de l'élu local et remise des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux conditions d'exercice des mandats locaux F. FROMET

Les membres du Conseil municipal prennent acte à l'unanimité des membres présents

2026/12 Délégation de fonction de certaines attributions du Conseil municipal au Maire F. FROMET
Décision : *adopté à l'unanimité des votants*

2026/13 Indemnités de fonction du Maire et des adjoints F. FROMET
Décision : *adopté à l'unanimité des votants*